



# AVIS

**Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de divers arrêtés relatifs à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments, en matière de travaux PEB**

**19 décembre 2013**

<b>Demandeur</b>	Ministre Evelyne Huytebroeck
<b>Demande reçue le</b>	04/12/2013
<b>Demande traitée par</b>	Commission Environnement
<b>Demande traitée le</b>	12/12/2013
<b>Avis avalisé par l'Assemblée Plénière le</b>	19/12/2013

## Avis

### 1. Considérations générales

**Le Conseil** prend acte que la modification de divers arrêtés relatifs à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments, en matière de travaux PEB est nécessaire en raison de l'adoption du COBRACE et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2007 déterminant des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments.

**Le Conseil** ne formule pas de remarques quant au présent avant-projet d'arrêté.

\*  
\*            \*